

Calendrier de l'Appel à Projets 2009

Dépôt des lettres d'intention : 23 février 2009	Dépôt des documents de projets : 19 avril 2009
Pré sélection des lettres d'intention par le Comité de Pilotage: 10 mars 2009	Sélection finale des projets par le Comité de Pilotage : 02 mai 2009
Formation des responsables de projet (2 sessions de 3 jours) : mars et avril 2009	Conventionnement et octroi des financements : 15 mai 2009

جدول تنفيذ نداء المشاريع 2009

وضع وثائق المشاريع: 19 أبريل 2009	وضع رسائل النوايا: 23 فبراير 2009
الاختيار النهائي للمشاريع التي سيتم تمويلها: 02 مايو 2009	انتقاء رسائل النوايا: 10 مارس 2009
توقيع الاتفاقيات وتسليم التمويل: 15 مايو 2009	تكوين المكلفين بالمشاريع (دورتان): مارس و أبريل 2009

Les lettres d'intention sont à adresser à :

Handicap International – Programme Maroc

Projet de Renforcement des Capacités

66, Avenue Omar Ibn Khattab, Agdal Rabat

Tél. : 037 68 12 57 / Fax : 037 68 12 59

Email : himarocassocds@mtds.com

Site Web : www.handicapinternational-maroc.org

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Handicap International est une organisation de solidarité internationale, non gouvernementale, créée en France en 1982.

Elle agit et milite pour la **restauration des capacités d'agir des personnes en situation de handicap**, par l'amélioration des conditions de vie et une plus grande **participation sociale**.

Elle soutient ou développe, d'une part, des initiatives directement destinées aux personnes handicapées ou à la prévention des situations de handicap dans une logique de **renforcement de leurs capacités et de leur participation** et, d'autre part, des initiatives favorisant la prise en compte du handicap dans les processus de développement dans une **logique inclusive et d'égalité des opportunités**.

Au Maroc, Handicap International n'a pas pour vocation d'agir directement auprès des personnes en situation de handicap ; pour ne pas se substituer aux acteurs locaux, l'association cherche à développer les capacités de ces derniers pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et de l'affirmation de leurs droits.



Collectif pour la Promotion des Droits des personnes en situation de Handicap

Le **Collectif pour la promotion des droits des personnes handicapées**, regroupe à ce jour vingt et une (21) **organisations** de et pour personnes en situation de handicap, représentant l'ensemble des seize (16) **régions administratives** du Maroc.

Le Collectif a été créé à l'**initiative de cinq associations fondatrices** : l'Amicale Marocaine des Handicapés (Casablanca), l'Association Marocaine des Déficiants Moteurs, le Forum du Maroc Handi-Droits (Rabat), l'Association Colombe Blanche (Tétouan) et l'Association Horizon des Handicapés (Ouarzazate), dont l'objectif est de **rétablir l'égalité de tous devant les opportunités** et de permettre une véritable participation sociale afin d'assurer aux personnes handicapées, notamment aux femmes et enfants, la jouissance réelle et équitable de tous les Droits de l'Homme.

L'action du collectif vise à améliorer la participation des associations de personnes handicapées au niveau local, régional et national et à **sensibiliser la société marocaine en général aux droits des personnes handicapées**.



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
Direction de la coopération au développement

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Fonds de soutien pour une meilleure participation sociale des personnes en situation de handicap au Maroc Appel à projets 2009

Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projet a pour objectif d'améliorer la visibilité des organisations représentant les personnes handicapées et de renforcer leurs capacités d'intervention par la mise en œuvre, à l'échelle locale et régionale, de projets visant l'amélioration de la prise en charge et l'insertion des personnes en situation de handicap et l'affirmation de leurs droits.

L'objectif est également de renforcer l'échange entre les différents acteurs intervenant dans le domaine du handicap, favoriser l'émergence d'une dynamique inclusive et la prise en compte du handicap au sein des actions de développement, avec une attention particulière aux enfants et femmes en situation de handicap.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre du projet «*Renforcement des capacités d'intervention des organisations représentant les personnes handicapées au Maroc*», mis en œuvre par Handicap International en partenariat avec le Collectif pour la promotion des droits des personnes handicapées, avec le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères de France et du Ministère des Affaires Etrangères, Coopération au Développement et Action Humanitaire, de Luxembourg.

A travers cet appel à projets, Handicap International et le Collectif pour la promotion des droits des personnes handicapées au Maroc cherchent à soutenir des initiatives s'articulant autour des thématiques suivantes :

1. Renforcement des capacités techniques et opérationnelles : actions de structuration associative, de formation en management des associations, d'information et de formation pour une meilleure compréhension du handicap;

2. Promotion des droits des personnes handicapées: actions de plaidoyer pour défendre les droits des personnes en situation de handicap, d'information et de sensibilisation pour promouvoir la Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées;

3. Concertation entre acteurs et mise en réseau: actions de concertation et de mise en réseau pour favoriser l'échange et la coopération entre acteurs institutionnels et associatifs au niveau local et national ;

4. Soutien aux services/actions de proximité et d'aide à domicile : actions d'aide à domicile, à l'intégration sociale ou scolaire, actions de coopération entre organismes/associations pour améliorer l'écoute, l'accueil et l'orientation des personnes handicapées.

لماذا نداء للمشاريع؟

يهدف نداء المشاريع هذا إلى دعم الجمعيات العاملة في مجال الإعاقة و تقوية قدراتها عبر انجاز مشاريع تنموية على المستوى المحلي أو الجهوي تهدف إلى تحسين وضعية الأشخاص المعاقين و الدفاع عن حقوقهم.

كما يسعى نداء المشاريع هذا إلى تشجيع التواصل و التعاون بين مختلف الفاعلين المؤسساتيين و الجمعويين العاملين في مجال الإعاقة، من أجل خلق ديناميكية قائمة على المقاربة الدمجية تأخذ بعد الإعاقة في إطارها العرضاني، و ذلك بإدراج حقوق و احتياجات الأشخاص في وضعية إعاقة، خاصة النساء و الأطفال منهم، في إطار النسق التنموي الشمولي، دون إغفال الخصوصية التي تتفرد بها وضعية الإعاقة.

يندرج نداء المشاريع 2009 في إطار مشروع «دعم قدرات الجمعيات العاملة في مجال الإعاقة» الذي يتم انجازه من طرف Handicap International بشراكة مع التحالف من أجل النهوض بحقوق الأشخاص المعاقين بالمغرب، وبتنسيق من وزارة الخارجية الفرنسية و وزارة الخارجية و التعاون للوكسمبورغ.

المبادرات التي سيتم دعمها في إطار نداء المشاريع هذا، يجب أن تندرج في الموضوعات التالية:

1. تقوية القدرات التقنية والتدريبية للجمعيات : عبر أنشطة تستهدف الهيكلة و التنظيم الجمعويين، دورات تكوينية في مجال التدبير الجمعي، أو من خلال حلقات تحسيسية و تكوينية حول الإعاقة و مقارباتها تستهدف تغيير الصورة النمطية حول الشخص في وضعية إعاقة.

2. النهوض بحقوق الأشخاص المعاقين : أنشطة تحسيسية للتعريف و النهوض بحقوق الأشخاص في وضعية إعاقة، الترافع للدفاع عن هذه الحقوق، أو أنشطة للتعريف بالاتفاقية الدولية المتعلقة بحقوق الأشخاص ذوي الإعاقة.

3. التشاور والتشبيك : من خلال مقترحات مشاريع تعزز الحوار، التشاور، تبادل الخبرات و التعاون بين مختلف الفاعلين المؤسساتيين و الجمعويين على المستوى المحلي و الوطني، لتطوير شراكة فاعلة بهدف خدمة الأشخاص في وضعية إعاقة.

4. دعم الخدمات/الأنشطة المعتمدة على مبدأ القرب لتمكين الأشخاص ذوي الإعاقة من خدمات إعادة التأهيل :

عن طريق تدخلات تشمل الأشخاص في وضعية إعاقة (خاصة الأطفال منهم) الذين يشكون من صعوبة لولوج مراكز العناية الصحية والخدمات، أنشطة لتحسين الاستماع و الإرشاد و التوجيه لصالح الأشخاص المعاقين و عائلاتهم.

A qui s'adresse-t-il ?

Cet appel à projets est destiné aux associations marocaines de et pour personnes handicapées porteuses de projets dans les domaines cités précédemment.

L'appel à projets s'adresse également aux associations marocaines (développement, défense des droits et autres) qui favorisent la prise en compte du handicap au sein de leurs actions.

Les associations ayant participé aux appels à projets de 2005, 2006, 2007 et 2008, sont elles aussi invitées à s'y inscrire.

Comment répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets comporte 3 étapes :

1. Le demandeur envoie au bureau de Handicap International au Maroc avant le 23 février 2009 un dossier comprenant :

- une lettre d'intention (selon le modèle ci-joint) ,
- une fiche de présentation de l'association (selon le modèle ci-joint),
- le dossier juridique de l'association (statuts et récépissé).

Le demandeur sera informé de la décision du Comité de Pilotage vers le 13 mars 2009.

2. Si la demande est retenue, le responsable de projet, désigné par l'association, participera aux modules de formation (notions et approches de handicap et la démarche de montage de projet) pour la conception et l'élaboration de la proposition de projet et s'engage à présenter cette proposition finalisée pour le 19 avril 2009.

3. La sélection finale des projets et l'octroi du financement sera réalisée par le Comité d'Approbaton des Projets (CAP), sur la base de la qualité du projet et de la pertinence de l'action, vers le 02 mai 2009.

Une convention de partenariat sera formalisée entre l'association porteuse du projet sélectionné et Handicap International pour déterminer les termes et le niveau de l'accompagnement.

Pourquoi la lettre d'intention ?

Dans un maximum de 2 pages, la lettre d'intention :

- présente les grandes lignes des activités proposées en répondant le plus concrètement possibles aux questions posées ;
- formalise l'engagement de l'association à s'inscrire dans un processus de formation pour concevoir et élaborer leur proposition de projet ;
- désigne un responsable de projet, interlocuteur de l'association, pour la conception et l'élaboration de la proposition de projet et pendant la réalisation de l'action.

Un y a-t-il ?

Un y a-t-il ?

Un y a-t-il ?

Un y a-t-il ?

Comment répondre à l'appel à projets ?

Comment répondre à l'appel à projets ?

1. Le demandeur envoie au bureau de Handicap International au Maroc avant le 23 février 2009 un dossier comprenant :

- une lettre d'intention (selon le modèle ci-joint) ,
- une fiche de présentation de l'association (selon le modèle ci-joint),
- le dossier juridique de l'association (statuts et récépissé).

2. Si la demande est retenue, le responsable de projet, désigné par l'association, participera aux modules de formation (notions et approches de handicap et la démarche de montage de projet) pour la conception et l'élaboration de la proposition de projet et s'engage à présenter cette proposition finalisée pour le 19 avril 2009.

3. La sélection finale des projets et l'octroi du financement sera réalisée par le Comité d'Approbaton des Projets (CAP), sur la base de la qualité du projet et de la pertinence de l'action, vers le 02 mai 2009.

Une convention de partenariat sera formalisée entre l'association porteuse du projet sélectionné et Handicap International pour déterminer les termes et le niveau de l'accompagnement.

Un y a-t-il ?

Un y a-t-il ?

- présente les grandes lignes des activités proposées en répondant le plus concrètement possibles aux questions posées ;
- formalise l'engagement de l'association à s'inscrire dans un processus de formation pour concevoir et élaborer leur proposition de projet ;
- désigne un responsable de projet, interlocuteur de l'association, pour la conception et l'élaboration de la proposition de projet et pendant la réalisation de l'action.

Quels seront les critères d'appréciation des demandes ?

Dans la phase de présélection des associations :

- la conformité du dossier de demande,
- la légalité administrative du demandeur,
- la pertinence de l'approche proposée et son impact sur l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées,
- l'adéquation des activités proposées aussi bien avec l'expérience du demandeur qu'avec les objectifs de l'appel à projets,

Dans la phase de sélection des projets :

- le financement sollicité dans le cadre de cet appel à projets, pour la mise en œuvre des actions, est compris entre 10.000 et 45.000 dirhams et n'excède pas 90% du coût total du projet ,
- la contribution du demandeur est au moins égale à 10% de coût total du projet,
- la cohérence des activités proposées avec les objectifs affichés du projet dans une période de temps limitée,
- la cohérence des coûts estimés pour la réalisation des activités avec les résultats escomptés,
- le degré d'implication des personnes handicapées et/ou leurs familles dans la définition et la réalisation du projet,
- l'impact du projet sur le renforcement institutionnel du demandeur,
- le respect de l'approche adoptée pour les principes des Droits, d'égalité de chances et de la pleine participation sociale des personnes handicapées,
- l'impact sur l'amélioration de la participation sociale et des droits des femmes et des enfants en situation de handicap,
- la pertinence du mode de suivi et d'évaluation proposé dans la proposition de projet,
- le niveau de partenariat créé avec d'autres associations/acteurs au niveau local, régional ou national.

Le budget global de cet appel à projets est de 300.000 dirhams

Comment se fait le suivi et la prise de décision ?

Handicap International :

L'équipe de projet «Renforcement des capacités d'intervention des organisations représentant les personnes handicapées au Maroc», formalise les demandes des associations et assure leur instruction auprès du Comité d'Approbaton des Projets (CAP).

Parallèlement au processus de formation proposé, l'équipe de projet accompagne le responsable de projet dans le montage, la réalisation et le suivi de son projet, en y associant selon les besoins un ou plusieurs membres du Comité d'Approbaton des Projets (CAP).

Le Comité d'Approbaton des Projets :

Le Comité d'Approbaton des projets, analyse les lettres d'intention, sélectionne les associations pour s'inscrire dans le processus de formation, analyse les propositions de projets et décide ou non le financement et les conditions de financement des projets.

Les critères d'appréciation des demandes ?

Les critères d'appréciation des demandes ?

- la conformité du dossier de demande,
- la légalité administrative du demandeur,
- la pertinence de l'approche proposée et son impact sur l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées,
- l'adéquation des activités proposées aussi bien avec l'expérience du demandeur qu'avec les objectifs de l'appel à projets,

Les critères d'appréciation des demandes ?

- le financement sollicité dans le cadre de cet appel à projets, pour la mise en œuvre des actions, est compris entre 10.000 et 45.000 dirhams et n'excède pas 90% du coût total du projet ,
- la contribution du demandeur est au moins égale à 10% de coût total du projet,
- la cohérence des activités proposées avec les objectifs affichés du projet dans une période de temps limitée,
- la cohérence des coûts estimés pour la réalisation des activités avec les résultats escomptés,
- le degré d'implication des personnes handicapées et/ou leurs familles dans la définition et la réalisation du projet,
- l'impact du projet sur le renforcement institutionnel du demandeur,
- le respect de l'approche adoptée pour les principes des Droits, d'égalité de chances et de la pleine participation sociale des personnes handicapées,
- l'impact sur l'amélioration de la participation sociale et des droits des femmes et des enfants en situation de handicap,
- la pertinence du mode de suivi et d'évaluation proposé dans la proposition de projet,
- le niveau de partenariat créé avec d'autres associations/acteurs au niveau local, régional ou national.

Le budget global de cet appel à projets est de 300.000 dirhams

Comment se fait le suivi et la prise de décision ?

Handicap International :

L'équipe de projet «Renforcement des capacités d'intervention des organisations représentant les personnes handicapées au Maroc», formalise les demandes des associations et assure leur instruction auprès du Comité d'Approbaton des Projets (CAP).

Le Comité d'Approbaton des Projets :

Le Comité d'Approbaton des projets, analyse les lettres d'intention, sélectionne les associations pour s'inscrire dans le processus de formation, analyse les propositions de projets et décide ou non le financement et les conditions de financement des projets.

¹ Veuillez consulter : www.handicapinternational-maroc.org et www.tanmia.ma

² Nous recommandons vivement aux associations qui déposent une demande pour la première fois de demander entre 10.000 et 25.000 dirhams